

Arrêté n° 2021 ⁰⁹⁷ /MS/CAB Portant rectificatif de l'article 1er de l'arrêté n°2021-058/MS/CAB du 02 avril 2021 portant nomination de Directeurs techniques et de la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP).

Visa CFN° 00973

LE MINISTRE DE LA SANTE



[Signature]

17/05/2021

- Vu** la Constitution ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 portant nomination du Premier Ministre ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0002/PRES/PM du 10 janvier 2021 portant composition des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu** le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 01 février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- VU** le décret n°2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ; ✓
- VU** le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé ; ✓
- VU** le décret n°2018-0861/PRES/PM/MINEFID/MS du 05 octobre 2018 portant création de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique ; ✓
- VU** le décret n°2018-0911/PRES/PM/MS/MINEFID du 11 octobre 2018 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique ; ✓
- Sur** proposition de la Directrice générale de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique ; ✓

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n°2021-058/MS/CAB du 02 avril 2021 portant nomination de Directeurs techniques et de la Personne Responsable des Marchés de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) sont rectifiées ainsi qu'il suit pour erreur portant sur le numéro matricule de **Monsieur BANGRE Seydou**.

Au lieu de :

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés respectivement Directeurs techniques et Personne responsable des marchés (PRM) de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) :

- **Monsieur SEDGHO Roland**, Pharmacien spécialiste, mle **216 019 H**, est nommé Directeur des licences pharmaceutiques (DLP) ;
- **Monsieur OUEDRAOGO W. Emile**, Pharmacien spécialiste, mle **231 445 V**, est nommé Directeur de la vigilance des produits de santé (DVPS) ;
- **Monsieur BANGRE Seydou**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé (AHSS), mle **65 852 C**, est nommé Personne responsable des marchés (PRM).

Lire :

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont nommés respectivement Directeurs techniques et Personne responsable des marchés (PRM) de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) :

- **Monsieur SEDGHO Roland**, Pharmacien spécialiste, mle **216 019 H**, est nommé Directeur des licences pharmaceutiques (DLP) ;
- **Monsieur OUEDRAOGO W. Emile**, Pharmacien spécialiste, mle **231 445 V**, est nommé Directeur de la vigilance des produits de santé (DVPS) ;
- **Monsieur BANGRE Seydou**, Administrateur des hôpitaux et des services de santé (AHSS), mle **95 852 C**, est nommé Personne responsable des marchés (PRM).

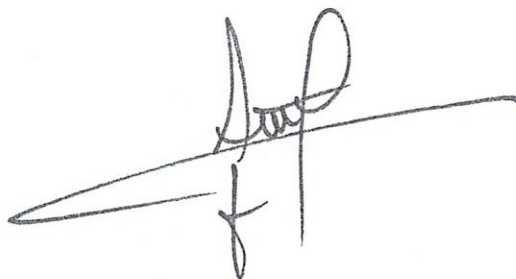
Le reste est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 21 MAI 2021

Ampliations :

- 1 PM
- 1 CAB/MS
- 1 SG/MS
- 1 ANRP
- 1 DAF
- 1 DRH
- Toute Direction centrale du MS
- 1 Intéressés
- 1 Archives

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical line, with a small 'f' at the bottom.

Pr Charlemagne Marie Ragnag-Néwendé OUEDRAOGO
Chevalier de l'ordre de l'Étalon